



INSTITUTE FOR THE RESEARCH OF GENOCIDE  
CANADA

Députés de la Chambre des communes du Canada

Objet: Pétition e-1837 (crimes contre l'humanité)

Le 24 janvier 2019

Chers members,

Nous vous remercions de votre soutien à la communauté bosniaque du Canada. En même temps, nous aimerions profiter de cette occasion pour exprimer notre respect envers vous personnellement, ainsi qu'envers les autres institutions canadiennes.

Aujourd'hui est la date limite pour la pétition e-1837, qui est adressée au gouvernement du Canada. Cette pétition a été initiée par M. Emir Ramic, directeur de l'Institut de recherche sur le génocide Canada (IGC), dans l'espoir que le gouvernement canadien promulguerait une loi interdisant la négation du génocide de Srebrenica au Canada.

Les événements qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995 n'étaient pas le résultat de la guerre civile, mais plutôt une tentative des États voisins de violer l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Les verdicts récemment prononcés par le Tribunal de La Haye sur la guerre et le génocide en Bosnie, et sur l'activité criminelle commune, confirment cela.

Gardant cela à l'esprit, et en considérant l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, nous devons poser une question importante: le Canada aposera-t-il son sceau de la vérité et de la justice conformément au droit international?

Nos actions ne peuvent jamais ramener ceux qui ont été tués dans cette guerre, ni éradiquer toutes les souffrances résultant du génocide, du nettoyage ethnique brutale, du siège des populations civiles et de l'existence de camps de concentration et de maisons de viol, qui se sont tous produits au cœur de l'Europe et pendant une période de paix mondiale. Cependant, nous pouvons certainement tout faire pour permettre la sanction de ceux responsables des atrocités durant la guerre en Bosnie et du génocide (y compris le génocide de Srebrenica), ainsi que ceux qui nient que le génocide a eu lieu. C'est ce que l'IGC, avec son équipe internationale d'experts (y compris de nombreux membres importants de la société canadienne) avait en tête lors de la conception de cette pétition.

Le Parlement canadien a adopté deux résolutions reconnaissant le génocide de Srebrenica. Aussi, plus de 30 parlements d'États du monde entier ont adopté des résolutions finales le reconnaissant également. Pareillement, les verdicts



INSTITUTE FOR THE RESEARCH OF GENOCIDE  
CANADA

finaux des tribunaux internationaux de La Haye reconnaissent qu'un génocide s'est produit à Srebrenica en juillet 1995. Tout cela fournit une base juridique solide pour la sanction pénale de ceux qui nient le génocide de Srebrenica. Le Canada a fait beaucoup pour démontrer son soutien à la Bosnie, ainsi qu'aux Canadiens de Bosnie. Une exposition permanente du génocide de Srebrenica est présente au Musée canadien des droits de l'homme à Winnipeg. Un monument du génocide de Srebrenica a été dévoilé à Windsor en 2014 (le premier de son genre à l'extérieur de la Bosnie). La Fleur de Srebrenica (un emblème de ce génocide) a été distribué à tous les membres du Parlement canadien. Les étudiants dans les écoles canadiennes ont eu l'occasion d'apprendre sur ce génocide dans le cadre du plan d'enseignement officiel. Ainsi, tous ces éléments combinés créent une base morale pour la promulgation de cette loi. L'acte de nier le génocide de Srebrenica provoque des douleurs et des souffrances supplémentaires à ceux qui ont vécu la guerre de Bosnie, en plus d'insulter la mémoire de ceux qui ont été tués. Avec cela en tête, il faut se rappeler que plus de 50 000 Canadiens sont de descendance bosniaque. Une bonne partie de cette population comprend des personnes qui ont survécu à la guerre de Bosnie et au génocide (y compris le génocide de Srebrenica). Ces personnes ont fui leurs maisons pour survivre et ont fait du Canada leur maison. Beaucoup d'entre eux ont du succès dans la vie, sont productifs et respectueux de la loi. Cela signifie beaucoup pour eux de savoir que le Canada se tient à leur côté et reconnaît à travers quoi ils ont vécu.

Il est également important de sanctionner toute tentative de nier le génocide de Srebrenica, le déni étant le premier pas vers un nouveau génocide. Selon les experts dans les des études sur le génocide, le lien important après chaque génocide commis en est son déni.

Les motifs les plus courants derrière la négation du génocide de Srebrenica sont l'idéologie et la politique. Cela inclut les efforts concertés des individus, des organisations et, dans certains cas, de l'État de la Serbie, pour se dégager de toute responsabilité liée à leur propre implication au génocide.

En acceptant la pétition e-1837, le Canada contribuerait massivement à la sensibilisation sur négation du génocide. Ceci serait un premier pas important vers la prévention d'un futur génocide en Bosnie-Herzégovine. La sanction pénale de la négation du génocide de Srebrenica est non seulement une obligation pour les décisions judiciaires des tribunaux internationaux et nationaux, mais également une condition pour la construction d'une société juste et ouverte en Bosnie-Herzégovine.

Toute négation du génocide de Srebrenica constitue une menace inacceptable et inadmissible pour la paix, la liberté et la sécurité des citoyens de cette nation. Toute tentative visant à réhabiliter les idées et les idéologies justifiant le



INSTITUTE FOR THE RESEARCH OF GENOCIDE  
CANADA

---

génocide et soutenant ses auteurs constituerait de nouveaux crimes qui doivent être punis. Avec l'assurance que nous sommes sur le même chemin de la protection des droits de la personne, du respect de la dignité de chaque être humain et de la promotion des droits universels des citoyens du Canada, veuillez s'il vous plaît recevoir notre plus profond respect.

Sincèrement,

Professeur Dr. Emir Ramic  
Président Institut de recherche sur le génocide Canada  
105 Chamomile Drive Hamilton, Ontario  
L8W 0B9  
[info@instituteforgenocide.org](mailto:info@instituteforgenocide.org)